Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260322-2026_16-DE

Mairie de Saint-Marcan

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture

Le :

L'an 2026, le 22 Mars à 9:30, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, M. RENARD Pierrick, M. HAMELIN Sylvain, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, Mme CHAPPÉ Corinne, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme CARRASCO Léa, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard

Excusée : Mme JÉSUS DA SILVA Valérie

A été nommé(e) secrétaire : Mme LADOIRE Angéline

2026/016 – SIVU du regroupement pédagogique intercommunal de Sains, Saint-Georges-de-Gréhaigne et Saint-Marcan - Election des délégués

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune fait partie d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, ayant pour objet l'organisation, la gestion et la propostion de toutes les actions nécessaires au bon fonctionnement du regroupement des écoles publiques de Saint-Marcan, Sains et Saint-Georges-de-Gréhaigne.

Ce syndicat prend la dénomination de "Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Sains, Saint-Geroges-de-Gréhaigne et Saint-Marcan", piloté par un conseil syndical.

Selon l'article 5 des statuts du SIRS, le conseil syndical est composé de 12 conseillers titulaires et de 6 conseillers suppléants, soit 4 délégués titulaires (3 conseillers municipaux et 1 représentant des parents d'élèves) et 2 délégués suppléants (1 conseiller municipal et 1 représentant des parents d'élèves), désignés au sein de chaque conseil municipal.

Considérant qu'il convient donc d'élire 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, membres du conseil municipal, auprès du SIRS de Sains, Saint-Georges-de-Gréhaigne et Saint-Marcan ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

Considérant que le représentant des parents d'élèves suppléant n'a pas d'enfant scolarisé dans le regroupement scolaire ;

Les candidats délégués titulaires et suppléants
M. LEPORT Louis, maire, titulaire
Mme JESUS DA SILVA Valérie, conseillère municipale, titulaire
Mme LADOIRE Angéline, conseillère municipale, titulaire
M. RENARD Pierrick, 1er adjoint, suppléant

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260322-2026_16-DE

Les candidates représentantes des parents d'élèves titulaire et suppléante :
Mme CARRASCO Léa, conseillère municipale, titulaire
Mme MAZIER Sylvie, 2eme adjointe, suppléante

Après un premier tour de scrutin, le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Délégués titulaires

Monsieur LEPORT Louis	10 voix (dix voix)
Madame JESUS DA SILVA Valérie	10 voix (dix voix)
Madame LADOIRE Angéline	10 voix (dix voix)
Madame CARRASCO Léa	10 voix (dix voix)

Délégués suppléants

Monsieur RENARD Pierrick	10 voix (dix voix)
Madame MAZIER Sylvie	10 voix (dix voix)

A la majorité absolu, ont été proclamés délégués titulaires :
M. LEPORT Louis
Mme JESUS DA SILVA Valérie
Mme LADOIRE Angéline
Mme CARRASCO Léa, représentante titulaire des parents d'élèves

A la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants :
Monsieur RENARD Pierrick
Madame MAZIER Sylvie, représentante suppléante des parents d'élèves

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **DÉSIGNE**, en qualité de délégués titulaires pour représenter la commune au sein du conseil syndical du SIRS :
  - Monsieur LEPORT Louis
  - Madame JESUS DA SILVA Valérie
  - Madame LADOIRE Angéline
  - Madame CARRASCO Léa, représentante titulaire des parents d'élèves
- **DÉSIGNE**, en qualité de délégués suppléants pour représenter la commune au sein du conseil syndical du SIRS :
  - Monsieur RENARD Pierrick
  - Madame MAZIER Sylvie, représentante supplénate des parents d'élèves
- **AUTORISE** M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'éxécution de la présente délibération

Pour extrait conforme :
Le Maire
Louis LEPORT

